

Session ordinaire du 19 aout 1951

Le dix neuf aout mil neuf cent cinquante et un,
à quinze heures, le Conseil Municipal de la Commune
de Combiers, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la Présidence de l'adjoint Jean Louis Allary, Maire.
Préents: MM^s Phélypeau. Campot. Bajile. Viollet. Martin.
Feret. Allary, Maire.

Absents: MM^s Chaumier. Faure J. Traloux. Maguire.
Bureau de Bienfaisance:

Préents : MM^s Peugnet. Desvres.

Assistance Féminale Gratuite -

Monsieur Rouchou Jean Jules ayant fait l'objet d'une
admission d'urgence à l'hôpital de Guise pour intervention
chirurgicale, le Conseil Municipal l'admet à l'unanimité
au bénéfice de l'A.M.G.

Dossier réunion A.M.G. Boillout Marie femme Agfort : admise
à l'unanimité.

Secours Incendie Mareuil.

Le Maire de Mareuil ayant sollicité une subvention pour le
Centre de Secours contre l'Incendie, le Conseil Municipal,
décide de porter cette question à la session budgétaire.

Abri autobus.

Le Maire de Larochebeaucourt ayant sollicité une subvention
pour la construction d'un abri au lieu d'arrêt de l'autobus, le
Conseil décide également de porter cette question à la session budgétaire.
Indemnité aux conducteurs de chantiers.

Le Président a donné connaissance à son Conseil de l'arrêté
interministériel en date du 27 Janvier 1950 aux termes duquel la commune

Approuvé le
8-10-1951

peuvent attribuer des indemnités aux Conducteurs de Chantier des Ponts et Chaussées, en rémunération du concours que ces agents apportent à la surveillance, à l'esthétique ou à la réparation des voies rurales.

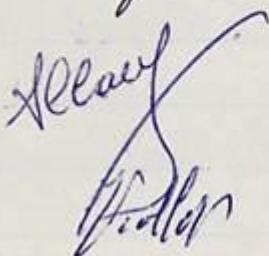
Le Conseil Municipal, considérant que la surveillance des chemins ruraux entraîne pour le conducteur de Chantier des Ponts et Chaussées des frais de déplacements et un surcroit de travail qu'il est équitable de rémunérer,

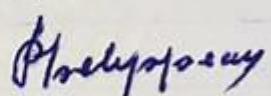
après en avoir délibéré,

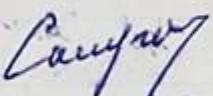
Décide d'attribuer au Conducteur de Chantier chargé de la surveillance des chemins de la commune, une indemnité forfaitaire et annuelle de trois mille francs. Cette indemnité sera portée au budget vicinal soumis à l'approbation préfectorale.

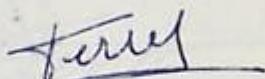
Fait et délibéré les jours vifs et aux susdits.

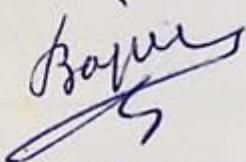
Ont signé au registre tous les membres présents.

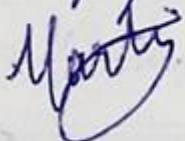

Alain

Pichot

Caugier

Terrel

Boissier

Monty